

# EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

## « ELLE = IL »

### Préambule

Le Pôle Eunic-RDC est un regroupement de centres culturels européens en RDC constitué de l'Institut Français de Kinshasa, du Camoes I.P.-Portugal, du Goethe-Institut, du Centre Wallonie-Bruxelles, de l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement et de l'Ambassade d'Italie.

Le Pôle Eunic-RDC organise, avec le soutien de la Délégation de l'Union Européenne à Kinshasa, une exposition photographique, libre et gratuite, en partenariat avec l'Académie des Beaux-Arts, les Trois Tamis, la Rencontre des Opérateurs Culturels de Kananga, le Canacu, le Foyer Culturel de Goma, le Taccems, le Centre Culturel Perenco et le Centre d'Art Waza.

Les objectifs généraux de cette exposition sont :

- a) Motiver et sensibiliser les jeunes à la réflexion sur la question de l'égalité femme/homme
- b) Contribuer à la promotion de l'égalité des genres
- c) Promouvoir la photographie en tant que moyen d'expression
- d) Stimuler l'apparition de nouvelles valeurs dans le domaine de la photographie en RDC
- e) Offrir la visibilité aux jeunes qui veulent s'exprimer artistiquement par le biais de la photographie.

Le thème de l'exposition est « **ELLE = IL** ».

L'exposition se déroulera pendant 15 jours minimum, entre le 9 et le 31 mai 2017

Le (la) participant(e) devra présenter une photo qui illustre au mieux la thématique de l'égalité des genres, la parité femme et homme dans les différents domaines de la vie.

# REGLEMENT

## ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à l'exposition est ouverte à tous les photographes amateurs âgés de 15 à 25 ans à l'exclusion des membres du jury. Elle se déroulera en 3 semaines du 1<sup>er</sup> au 24 avril 2017.

Le (la) participant(e) à l'exposition doit être dépositaire des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et des expositions.

La photo devra être envoyée à la structure organisatrice au format numérique « JPG »

La taille de la photo sera d'environ 300dpi

L'identité du participant comprendra :

Les nom et prénom du participant

La date et le lieu de la prise de vue

L'adresse physique et le n° de téléphone du participant

L'e-mail du participant (si possible)

Un commentaire de la photographie de 2 lignes maximum

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

## ARTICLE 2 - CRITERES DE SELECTION

Les photographies, qui peuvent être prises par appareil photographique classique ou smartphone, seront évaluées en conformité avec le thème ainsi que sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Chaque Centre n'exposera pas plus de 30 photographies (minimum 20 photographies), et le jury de chaque centre doit faire une première sélection, au cas où le nombre de photographies reçues dépasse le nombre

### **ARTICLE 3 – EXPOSITION DES ŒUVRES**

Chaque centre exposera les photographies envoyées par les participants.  
Les centres partenaires sont :

Bandundu : Canacu

Bukavu : Les Trois Tamis

Goma : le Foyer Culturel de Goma

Kisangani : Taccems

Lubumbashi : Centre d'Art Waza

Kinshasa : Académie des Beaux-Arts

Kananga : la Rencontre des Opérateurs Culturels de Kananga

Moanda : Centre Culturel Perenco

### **ARTICLE 4 - CATALOGUE D'EXPOSITION**

Le jury de chaque centre sélectionnera les 3 meilleures photographies présentées à l'exposition et les enverra au Pôle Eunic-RDC (Centre Wallonie-Bruxelles, 206, avenue de la Nation, Commune de la Gombe. Tél : 0998010800, 0998185204).

Les 3 meilleures photographies de chaque centre/exposition feront partie d'un catalogue national des expositions « ELLE = IL ».

### **ARTICLE 5 - COMPOSITION**

Chaque partenaire constituera son jury qui sera composé :

d'au moins un(e) photographe professionnel(le)

d'au moins un(e) responsable de la structure partenaire

d'au moins un(e) journaliste photographe

d'au moins un membre du Ministère du Genre ou d'une association active sur les questions d'égalité femme/homme.

Le jury de chaque centre devrait être paritairement composé de femmes et d'hommes.

## **ARTICLE 6 - EXCLUSIONS**

Les responsables de l'exposition se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le (la) participant(e) ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

## **ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant(e) déclare être l'auteur de la photo soumise. Il (elle) reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs de l'exposition concours souhaitent exploiter une photographie de l'exposition d'un(e) participant(e), une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

## **ARTICLE 8 - RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement de l'exposition qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, Le Pôle Eunic-RDC se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler l'exposition. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## **ARTICLE 9 - OBLIGATIONS**

La participation à cette exposition implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'exposition.

## **ARTICLE 10 - LITIGES**

Tout différend relatif à l'exposition fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis aux juridictions congolaises compétentes.

Aucune contestation ne sera acceptée au-delà d'un mois de l'inauguration de l'exposition.